

# Sainte-Irène

**Journal municipal Septembre-Octobre 2023 vol. 269**



## **Berce Spondyle**

La Berce est en fleurs et en graines !

Pour les informations supplémentaires voir à l'intérieur.



**Suivez l'actualité en ligne !**

<https://www.sainteirene.com/>

<https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene>



# Chaudrée D'automne



## Ingrédients:

- 30 ml (2 c. à soupe) d'huile de canola
- 2 oignons hachés
- 3 branches de céleri émincées
- 1 litre (4 tasses) de bouillon de poulet
- 1 litre (4 tasses) de lait
- 1 jambon fumé Toupie de 375 g (3/4 de lb)
- 1 feuille de laurier
- 1 branche de thym
- Sel et poivre au goût
- 375 ml (1 1/2 tasse) de pommes de terre coupées en dés
- 250 ml (1 tasse) de patates douces coupées en dés
- 250 ml (1 tasse) de maïs en grains, frais ou surgelé

## Instructions:

Dans une casserole, chauffer l'huile à feu moyen.

- Y faire revenir les oignons avec le céleri.
- Verser le bouillon et le lait.
- Ajouter le jambon, les herbes et l'assaisonnement. Amener à ébullition.
- Couvrir et laisser mijoter 30 minutes à feu doux.
- Ajouter le reste des ingrédients.
- Faire cuire jusqu'à ce que les légumes soient tendres et que la chair du jambon se détache facilement.
- Retirer le jambon de la casserole et le laisser tiédir.
- Le tailler en fines lanières et l'incorporer à la soupe.

# Sujets

Sommaire  
Recette  
La Fabrique  
Comité de Liturgie  
Naissances  
Le comité de Loisirs  
Décoration de citrouille  
Installation de fosses septiques  
OBVMR  
Berce sphondyle  
Le villageois  
Cours de groupe virtuels  
Coloriage  
Mot vert du mois  
Calendrier et info

# Bonne Fête

Le 15 septembre à Lucas Delisle  
Le 15 septembre à Éléonore Tremblay  
Le 20 septembre à Jack Lavoie  
Le 28 septembre à Jean Rock D'Aigle  
Le 28 septembre à Robby Gagnon  
  
Le 6 octobre à Herman Lévesque  
Le 13 octobre à Sylvie Chenel  
Le 16 octobre à Laura Ayotte

## BOÎTE À LIVRES DE SAINTE-IRÈNE



Situé à la porte du  
bureau municipal  
et  
au parc des  
résidents secteur  
Val d'Irène

Bonne lecture !



**registre et médaille**

**Rappel aux propriétaires de chiens** vous devez enregistrer votre animal de compagnie auprès de la municipalité.

Note de rédaction

**Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.**

Le prochain journal sortira le **mardi le 17 octobre**. À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant le vendredi 13 octobre.**

**Pour nous joindre :**

Par téléphone : Nicole Parent ou Nancy Lizotte au 418-629-3746

Cell. : 418-330-0377 Par courriel : [journal.steirene@hotmail.com](mailto:journal.steirene@hotmail.com)



# Paroisse Sainte-Irène

## Célébrations septembre-octobre 2023

### **Samedi le 16 septembre : Messe à 19heures :**

Parents et amis défunts : Jules Gendron.

Parents défunts : Famille Normand Deschênes.

### **Samedi le 14 octobre : Messe à 19heures :**

Parents défunts : Famille Julien Ayotte.

Yvan Desjardins : Huguette et les enfants.

### **Luminaires :**

16 septembre : Famille Jean-Marc Gagnon.

23 septembre : Jules Gendron.

30 septembre : André Parent.

01 octobre : Roland Belisle.

08 octobre : Roland Belisle.

16 octobre :

**N. B.** La banque des lampes du sanctuaires est à sec.

Celle des messes est presqu'à sec.

### **Capitations :**

Merci spécial à tous les paroissiens qui se sont acquitté de leur dû envers leur Fabrique. Pour tous les autres, pensez que c'est avec ces capitations que votre église peut demeurer ouverte, vivante et accueillante pour les baptêmes, mariages, funérailles et toute autre célébration.

### **Bureau :**

S. V. P. Appelez au bureau : 418-629-2815 (mardi de 9h à 11h), avant de vous déplacer, pour vous assurer que la secrétaire soit présente. Merci !

*Denise Dubé, secrétaire pour le conseil de Fabrique.*



## **COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE**

### **INFORMATIONS**

#### **24 SEPTEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS**

En cette Journée, sensibilisons notre entourage à la situation difficile que vivent les exilés et demandons à nos gouvernements d'adopter des politiques facilitant leur intégration dans leur terre d'accueil. Prions afin que les familles qui fuient la misère, la violence ou la guerre trouvent auprès d'elles des gens qui les soutiennent et les encouragent à garder espoir.

#### **30 SEPTEMBRE : JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION**

Nous sommes invités à réfléchir à ces mots : vérité et réconciliation. Mais, pour des membres des Premiers Peuples, un autre mot est porteur d'espérance : guérison. Guérison des blessures engendrées par les maltraitements du passé, dont l'impact est encore majeur. Guérison intérieure, intergénérationnelle, collective. Cette guérison concerne aussi les non-autochtones. Par les préjugés longtemps entretenus, nous avons participé à ces blessures et nous nous sommes meurtris par le fait même. Nous devons guérir nos propres relations avec la Création, le temps, l'autre et nous-mêmes. Nous devons rétablir le cercle brisé de ces relations.

Le cercle est essentiel dans la vision traditionnelle du monde autochtone. Inspirons-nous de ce cercle dans lequel on aspire à des relations justes, dans lequel la parole de chaque personne est honorée. Entendons et accueillons la parole des membres des Premiers Peuples. Ensemble, entrons dans le cercle, ce lieu privilégié de guérison dans lequel se tissent des liens de confiance.

### **HORAIRE**

#### **SAMEDI 14 OCTOBRE : 28<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE**

Célébration eucharistique

En ce début d'automne, apprécions la nature qui se déploie sous nos yeux et nous met en communion avec le Seigneur.

***Bon congé de l'Action de grâce! 9 octobre***

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire



# Naissances

## FÉLICITATION

Carl-Michaël Lévesque -Lemelin & Séléna Starnino  
Pour la naissance de votre fille

*Maëlla*

Née le 16 août



## FÉLICITATION

Pier Olivier Martel & Émilie Thériault  
Pour la naissance de votre fille

*Océane*

Née le 6 septembre





# Le COMITÉ LOISIRS

EST LANCÉ !

- ✓ AMÉLIORATION DES PARCS
- ✓ HALLOWEEN
- ✓ NOËL
- ✓ CHANSONNIER

- ✓ BINGO
- ✓ DANSE EN LIGNE
- ✓ PROJETS POUR JEUNES
- ✓ TOURNOI DE FLÉCHETTE

LES SUJETS T'INTERRESSENT ?

IL RESTE DE LA PLACE POUR T'IMPLIQUER !

POUR PLUS D'INFORMATIONS 418-629-5705  
LOISIRS\BSI@MRCMATAPEDIA.QUEBEC

# DÉCORATION DE CITROVILLE À STE-IRÈNE

C'EST  
GRATUIT !

VIENS  
DÉGUISE !



DIMANCHE 29 OCTOBRE  
362 RUE DE LA FABRIQUE  
(SALLE MUNICIPALE) 13H À 16H

INSCRIVEZ-VOUS  
AVANT LE 27 OCTOBRE :  
[LOISIRSVBSI@MRCMATAPEDIA.QUEBEC](mailto:LOISIRSVBSI@MRCMATAPEDIA.QUEBEC)  
418-629-5705

## L'INSTALLATION SEPTIQUE

Votre future résidence sera construite dans un secteur non desservi par un réseau d'égout? La vie utile de votre puisard tire à sa fin? En tant que propriétaire, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur.

### Que dois-je faire pour munir ma résidence d'une installation septique?

Vous devez d'abord faire appel à une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière afin qu'il produise une étude de caractérisation du site et du terrain naturel ainsi que des plans et devis de l'installation septique qu'il est possible de construire sur votre terrain. Ce document doit être déposé à votre inspecteur pour qu'il approuve l'installation septique prescrite par l'émission d'un permis.

Pour favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique, vous devriez :

- Faire dévier les eaux de ruissellement (gouttières, terrain en pente, etc.) loin de votre installation septique afin de ne pas la surcharger.
- En hiver, laisser en place le couvert de neige qui est un isolant naturel pour votre installation septique. Cependant, il est important de ne pas compacter la neige.
- L'été, laisser un couvert végétal (type de végétation dont les racines n'iront pas obstruer les conduites).
- Assurez-vous de bien connaître l'emplacement de votre fosse et assurez-vous de bien dégager les couvercles.



**N'OUBLIEZ PAS DE SUIVRE LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE GUIDE DU FABRICANT DE VOTRE SYSTÈME DE TRAITEMENT.**

### Le puisard

Autrefois, les puisards étaient fort populaires. Son installation est interdite depuis le 12 août 1981 puisque ce dispositif ne permet pas un traitement adéquat des eaux usées. Lorsqu'un puisard est défectueux, qu'une chambre à coucher est ajoutée ou que le bâtiment est reconstruit, il doit être démantelé et remplacé par une installation septique conforme.

Certains indices peuvent vous avertir que votre installation septique ou votre puisard est défectueux. Si vous apercevez un ou plusieurs des signes suivants, contactez un professionnel compétent en la matière afin qu'il détermine la source du problème et que vous puissiez planifier les travaux de réparation requis :

- Des émanations de mauvaises odeurs sont perceptibles près de votre installation septique;
- L'évacuation des eaux usées de votre résidence est lente;
- Près de votre installation septique, le gazon est nettement plus fourni, plus vert ou plus long que sur le reste du terrain, ou encore le gazon est spongieux même en période de sécheresse;
- Des résurgences d'eau surviennent près de votre installation septique;
- La présence de contamination bactérienne ou de nitrates est notée lors de l'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin;

**Un message de votre municipalité**

À qui est la responsabilité d'enlever la berce?

C'est une question qu'on nous pose souvent. La réponse est assez simple: c'est au propriétaire du terrain. Ainsi, si vous avez de la berce sur votre terrain, ce n'est pas à la municipalité ou à l'OBVMR de l'arracher, mais bien à vous.

À l'inverse, si vous voyez de la berce sur les terrains municipaux comme les parcs, n'hésitez pas à les contacter!

L'important est aussi de tous participer.

Si vous arrachez tous les plants de berce de votre terrain, mais que votre voisin non, les graines vont toujours revenir chez vous. C'est pourquoi il est primordial que chacun mette la main à la pâte.

Comment on combat la berce?

Toutes les informations sur notre site! (Indice: l'arrachage est toujours plus efficace )

<https://www.matapediarestigouche.org/berce-quoi-faire>

---

## LES CYANOBACTÉRIES

Avec les fortes températures des dernières semaines, les conditions sont idéales pour les fleurs d'eau de cyanobactéries, aussi appelées des blooms d'algues bleu-vert.

Celles-ci ont été répertoriées dans cinq lacs du bassin versant par le passé:

- **Lac Huit-Milles (Ste-Irène)**
- Lac Matapédia
- Lac du Portage
- Lac au Saumon
- Lac Viel



Les algues bleu-vert sont des organismes microscopiques dont le nom scientifique est « cyanobactéries ». Leur apparition ne date pas d'hier : les cyanobactéries existent depuis trois milliards d'années! Elles s'apparentent à des bactéries, mais elles partagent aussi des caractéristiques communes avec les algues. Si les conditions sont favorables, elles peuvent se multiplier et former ce qu'on appelle des « fleurs d'eau » ou « bloom ». Celles-ci ont l'aspect d'un déversement de peinture ou d'une soupe de particules comme des pois, du brocoli ou des filaments. Près du rivage, les fleurs d'eau s'accumulent sous forme d'écume.

**Quand à la marche à suivre**, il est important de ne pas entrer en contact avec l'eau (par exemple baignade), et de communiquer avec le ministère pour signaler les cyanobactéries, au 1 800 561-1616 ou au <https://www.environnement.gouv.qc.ca/.../formulaire.asp>

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau des différents lacs du bassin versant, consultez votre PDE: <https://www.matapediarestigouche.org/portrait-general>

# La Berce est en fleurs, c'est l'heure !

**La Berce sphondyle est en graines.** Ceci signifie qu'elle s'apprête à se multiplier. Pour éviter cela, il suffit de couper les ombelles (la grappe de fleurs ou graines) et de les mettre dans un sac de plastique noir étanche. Deux semaines de séchage au soleil plus tard, on peut en disposer.

Évitez que chaque plant de Berce produise un potentiel de 750 nouveaux plants l'an prochain.

**Agir maintenant vous évitera beaucoup de travail dans le futur!**



Si vous souhaitez aller plus loin, arrachez la racine à l'aide d'une pelle à au moins 20 cm sous la surface du sol et retirez-là. Protégez-vous avec des gants et vêtements longs afin de vous assurer que la sève de la plante n'entre pas en contact avec la peau ou les yeux. Faites complètement sécher les plants de Berce sur votre terrain et ensuite disposez-en dans le compost municipal (bac brun), **sans aucune ombelle, fleur ou graine, qui doivent aller dans des sacs de plastique noirs pour sécher.**

La Berce sphondyle, plante exotique envahissante qui cause des brûlures, a pris une expansion spectaculaire dans le bassin versant Matapédia-Restigouche au courant de la dernière décennie. Bien que de nombreux secteurs soient envahis par cette plante, tout n'est pas perdu pour notre municipalité.

De nombreuses informations se retrouvent sur le site Internet de l'OBVMR pour vous aider à identifier la Berce, pour toutes les méthodes de lutte ou pour en savoir davantage : <https://www.matapediarestigouche.org/berce-sphondyle>.

**Quelques colonies et spécimens isolés se trouvent déjà sur le territoire de la municipalité et sont répertoriés. Peu de bénévoles essaie de les traiter, un peu d'aide ne serait pas de refus.**

**Sans aide, la situation peut rapidement dégénérer et devenir hors de contrôle.**

Pour aider à une corvée de berces ou pour plus d'informations.

Contactez Nancy Lizotte: 418-330-0377

Le coordinateur en loisirs et culture, Gino Bouchard au 418-330-3714.

**Pensez-y bien, plus rien ne va empêcher la berce de se répandre jusqu'au village, sur le bord des lacs, dans les champs et sur les pentes de Val d'Irène...**

# Le villageois

**Amis chasseurs si vous avez des demandes spéciales, appelez-nous !**

- Cipaille
- Egg roll pizza, aux crevettes, poulet
- Pâtés à la viande, saumon, poulet, légumes et mexicains
- Pâté chinois, macaroni et spaghetti gratiné, nouilles chinoises
- Tartes variées
- Différents desserts

Pour une occasion spéciale ou si vous êtes un groupe!  
Réserver par téléphone au 418-629-1344.



## Nos soupers

Jeudi : Souper spaghetti avec pain à l'ail à \$6.50+ taxes à tous les jeudis

Samedi : Souper pizza(pointe) avec frites ou salades à \$6.75+ taxes à tous les samedis.

**Valideuse Loto-Québec**, n'oubliez pas de conserver votre bonne habitude de venir nous encourager **pour que l'on conserve ce service pour vous.**

**Les heures d'ouverture sont de 9h à 19h tous les jours.**



## Employé recherché

Cela nous permettrait de garder le restaurant ouvert et donner tous les services.  
Appeler-moi au 418-629-1344 ou 418-629-0871 demander Sylvie

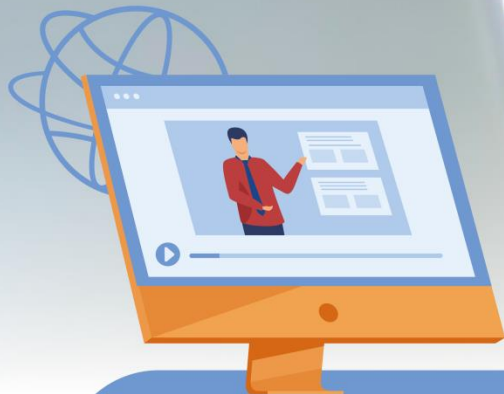
Surveillez la page Facebook pour plus de détails annoncés à chaque semaine  
comme les mets préparés, les nouveautés.

Pour plus d'informations téléphoner au **Villageois au 418-629-1344**



Vous aimeriez apprendre à mieux vivre avec  
**le diabète?**

La santé de  
**votre coeur**  
vous préoccupe?



Participez aux cours de groupe  
virtuels offerts par des  
professionnels de la santé du  
CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Informez-vous :  
[cisss-bsl.gouv.qc.ca/node/5123](https://cisss-bsl.gouv.qc.ca/node/5123)



Bonjour à toutes et tous,

L'habitude de rapporter ses canettes et ses bouteilles pour avoir son 5 à 10 ¢ en consigne est bien implantée depuis plusieurs années. Parce qu'il offre un meilleur taux de recyclage comparativement à la disposition dans le bac bleu, le gouvernement du Québec travaille depuis 2020 à la modernisation de la consigne qui débutera enfin cet automne. Qu'est-ce que ça implique?

D'abord, comme pour le recyclage, la modernisation de la consigne implique la mise en place d'une *Responsabilité Élargie des Producteurs* (RÉP). Ça veut dire que les responsables de la mise en marché seront également responsables de la fin de vie du produit. L'*Association québécoise de récupération des contenants de boissons* (AQRCB) a été désignée comme représentant des producteurs afin de mettre en œuvre ce chantier.

À terme, la nouvelle consigne de 10 à 25 ¢ visera tous les contenants de boissons (jus, lait, alcool, etc.) en verre, plastique ou métal de 100 ml à 2 litres. Ce changement se produira en deux phases :

- **Phase 1 – À partir du 1er novembre 2023 :**
  - Contenants visés : contenants de bière et de boissons gazeuses et contenants d'aluminium (ex. : canettes de jus, de cidre ou d'eau pétillante);
  - Minimum de 1 200 lieux de retour à travers le Québec;
- **Phase 2 – À partir du 1er mars 2025 :**
  - Contenants visés : tous les contenants de boissons de type « prêt-à-boire » de 100 millilitres à 2 litres;
  - Minimum de 1 500 lieux de retour à travers le Québec;

C'est encore inconnu où seront les points de dépôt, mais des projets pilotes ont eu lieu à l'été 2021 chez plusieurs épiceries et SAQ de la province. Ce que l'on sait est que la gestion des contenants devrait se faire par machines gobeuses dans la majorité des lieux de retour.

Est-ce qu'on devrait déjà garder nos contenants pour avoir l'argent? C'est une bonne question! On ne connaît pas encore les détails à savoir si les contenants vendus avant la mise en œuvre du nouveau système pourront être admissibles à la compensation.

Nous suivrons ce dossier pour vous. À la prochaine!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel : [matresi@mrmatapedia.quebec](mailto:matresi@mrmatapedia.quebec)

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

# CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

## 10 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE



| Dimanche     | Lundi                                                                                                                    | Mardi                                                                                 | Mercredi | Jeudi                                                                                                                                                                     | Vendredi | Samedi                                                                                                                                                                                   |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 septembre | 11                                                                                                                       | 12   | 13       | 14 <br> | 15       | 16 <br><br>Messe<br>19h                                                                               |
| 17           | 18                                      | 19                                                                                    | 20       | 21                                                                                       | 22       | 23 <br><br>Automne |
| 24           | 25                                                                                                                       | 26   | 27       | 28                                                                                       | 29       | 30                                                                                                                                                                                       |
| 1 octobre    | 2 <br>Séance<br>du conseil<br>municipal | 3                                                                                     | 4        | 5 <br>  | 6        | 7                                                                                                                                                                                        |
| 8            | 9 <br>Action<br>Grâce                 | 10  | 11       | 12                                                                                      | 13       | 14 <br>Messe<br>19h                                                                                  |

Cueillette ordures  Cueillette recyclage   
 Cueillette bac brun  Val D'Irène   
 Souper spaghetti à 6,50\$ au Villageois   
 Souper pizza à 6,75\$ au Villageois 

### ➤ Horaire du bureau de poste



Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30  
 Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00  
 Pour nous rejoindre : 418-629-2421

### ➤ Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h

**Vendredi fermé**

En tout temps par téléphone et courriel.

➤ **Bureau de la fabrique** ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonez au bureau, **avant de vous déplacer** 418-629-2815.



### ➤ Écosite d'Amqui

ouvert du mardi  
 au samedi de 9h à 17h



- Pour toute **demande de permis**, téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1135.
- **Le coordinateur en loisirs et culture**, Gino Bouchard au 418-330-3714.
- **La conseillère en développement**, Jessie Proulx, 418-629-2053 poste 1023.